

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de création et d'exploitation d'une plateforme logistique sur la commune de Montbartier, nécessitant la délivrance d'un permis de construire**

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 23 février 2026 à 9h00 au mardi 24 mars 2026 à 17h00, sur le territoire des communes de MONTBARTIER, LABASTIDE SAINT-PIERRE, BRESSOLS ET MONTECH, relative à la demande de la société ITM LAI portant sur le sujet sus-visé.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- au format papier et en version dématérialisée à la mairie de Montbartier du lundi au mardi de 14h à 17h, du mercredi au vendredi de 9h à 12h.
- sous format numérisé via le lien suivant :  
<https://www.registre-numerique.fr/plateforme-logistique-montbartier>  
(accessible également via le QR code ci-contre)



Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montbartier,
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montbartier, 1 place de la mairie- 82700 MONTBARTIER
- soit à partir du site Internet, en cliquant sur le lien visé ci-dessus en utilisant le bouton **"déposer une observation"**
- soit par courriel à l'adresse : [plateforme-logistique-montbartier@mail.registre-numerique.fr](mailto:plateforme-logistique-montbartier@mail.registre-numerique.fr)

Le commissaire enquêteur, M. CALMELS Hubert, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Montbartier : le vendredi 27 février 2026 de 9h00 à 12h00 ; le jeudi 12 mars 2026, de 9h00 à 12h00 ; le mardi 24 mars 2026, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montbartier et sur le site Internet des services de l'État : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr), pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure.

À l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de création et d'exploitation d'une plateforme logistique, nécessitant la délivrance d'un permis de construire.